

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 octobre 2020

L'an deux mil vingt le mardi 6 octobre à 20h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 29/09/2020

Date d'affichage 29/09/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Procurations : 1

Etaient présents :

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absents excusés : Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel HOUSSAIS

Était absente non excusée : Madame Chrystel VINCENT

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Danielle GUILLERME-CAOUS a été élue secrétaire de séance.

ACHAT DE TABLETTES POUR LES ELUS

Afin de réduire les consommations de papiers liées aux réunions de conseil et afin de doter les élus d'outils informatiques leur permettant d'exercer pendant toute la durée de leur fonction et notamment l'accès aux différentes ressources, Monsieur Le Maire souhaite attribuer une tablette à chaque élu, elles devront par ailleurs être restituées à la fin du mandat de chacun. Plusieurs devis ont été réalisés :

	LOGICIA	SARL CONTY	TOUILLER
15 tablettes Samsung	3 600 €	3 636 €	3 690 €
Abonnement Microsoft	960 €	968 €	968 €
Prestation installation	540 €	1 216 €	720 €
TOTAL	5 100 €	5 820 €	5 378 €

Monsieur Le Maire propose de retenir la proposition de Logicia.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : 14 voix**

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 9 octobre 2020.

Le Maire,
Anthony ROULLIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20201006-2020-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2020

